

Planning prévisionnel des concours externes, sur titre avec épreuves 2020

Corps	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
AVIATION CIVILE					
Catégorie B					
TSEEAC (1)	Titulaire d'un diplôme de niveau IV ou équivalent	10 ans	10/02/2020	à compter du 4 avril 2020	
TSEEAC (2)				à compter du 7 avril 2020	
PARAMEDICAUX					
Catégorie A					
Infirmiers en soins généraux (1)	Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier délivré après le 1er juillet 2013	10 ans	05/03/2020	à compter du 14 avril 2020	
Infirmiers en soins généraux (2)				à compter du 20 avril 2020	
Infirmiers bloc opératoire (1)	Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire	inférieur à 3 ans	29/10/2020	à compter du 30 novembre 2020	
Infirmiers bloc opératoire (2)				à compter du 1er décembre 2020	
Infirmiers anesthésistes (1)	Titulaire du diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste	10 ans	29/10/2020	à compter du 7 décembre 2020	
Infirmiers anesthésistes (2)				à compter du 8 décembre 2020	
Infirmières puéricultrices (1)	Titulaire du diplôme d'Etat de puéricultrice	inférieur à 3 ans	05/11/2020	à compter du 9 décembre 2020	
Infirmières puéricultrices (2)				à compter du 10 décembre 2020	
Catégorie B					
Masseurs kinésithérapeutes (1)	Titulaire du diplôme d'Etat de masseur kinésithérapeute	5 ans	08/10/2020	à compter du 16 novembre 2020	
Masseurs kinésithérapeutes (2)				à compter du 17 novembre 2020	
Manipulateur en électroradiologie (1)	Titulaire du diplôme d'Etat de manipulateur en électroradiologie, du brevet de technicien supérieur d'électroradiologie médicale ou du diplôme de technicien supérieur en imagerie médicale et radiologie thérapeutique	10 ans	02/10/2020	à compter du 5 novembre 2020	
Manipulateur en électroradiologie (2)				à compter du 6 novembre 2020	
Orthophoniste (1)	Titulaire du certificat de capacité d'orthophoniste	10 ans	08/10/2020	à compter du 18 novembre 2020	
Orthophoniste (2)				à compter du 19 novembre 2020	
Préparateur en pharmacie (1)	Titulaire du brevet professionnel de préparateur en pharmacie	5 ans	15/10/2020	à compter du 25 novembre 2020	
Préparateur en pharmacie (2)				à compter du 26 novembre 2020	
Techniciens de laboratoire (1)	titulaires de l'un des diplômes arrêtés par le gouvernement de la NC	inférieur à 3 ans	29/10/2020	à compter du 30 novembre 2020	
Techniciens de laboratoire (2)				à compter du 1er décembre 2020	
Catégorie C					
Aides-soignants (1)	Titulaire du diplôme professionnel d'aide-soignant	5 ans	05/03/2020	à compter du 14 avril 2020	
Aides-soignants (2)				à compter du 20 avril 2020	
Auxiliaires puéricultrices (1)	Titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puéricultrice	10 ans	19/03/2020	à compter du 27 avril 2020	
Auxiliaires puéricultrices (2)				à compter du 28 avril 2020	
ADMINISTRATION GENERALE					
Catégorie A					
Administrateur (1)	Titres ou diplômes admis pour l'accès au concours externe de l'école nationale d'administration	10 ans	09/04/2020	à compter du 15 juin 2020	
Administrateur (2)				à compter du 22 juin 2020	
Catégorie C					
Adjoint administratif (1)	Sans condition de diplôme	10 ans	02/04/2020	à compter du 15 mai 2020	
Adjoint administratif (2)				à compter du 16 mai 2020	

(1) Il s'agit du premier concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de la durée de résidence mentionnée dans le tableau des corps et cadres d'emploi

(2) : Il s'agit du second concours ouvert à tous

Corps	Diplômes requis	Durée de résidence exigée	Dates prévisionnelles clôture	Dates prévisionnelles des épreuves	Dates prévisionnelles admissibilité ou admission
EDUCATION ET SURVEILLANCE					
Catégorie B					
Adjoint d'éducation (1)	Baccalauréat	10 ans	16/04/2020	à compter du 30 mai 2020	
Adjoint d'éducation (2)				à compter du 6 juin 2020	
ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE					
Catégorie A					
Professeurs des écoles (1)	justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ;	5 ans	23/07/2020	à compter du 2 octobre 2020	
Professeurs des écoles (2)	-ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; -ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 9 octobre 2020	
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (1)	justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - d'une inscription en 1ère année d'études en Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un Master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'enseignement supérieur ;	5 ans	23/07/2020	à compter du 2 octobre 2020	
Professeurs des écoles option langue et culture kanak (2)	-ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; -ou justifier de la détention d'un master ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 9 octobre 2020	
Instituteurs (1)	justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	23/07/2020	à compter du 4 septembre 2020	
Instituteurs (2)	- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 11 septembre 2020	
Instituteurs option langue et culture kanak (1)	justifier à la date de publication des résultats d'admissibilité : - justifier d'une inscription en 2ème année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ; - ou remplir les conditions pour s'inscrire en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent par le ministre de l'Enseignement supérieur ;	10 ans	23/07/2020	à compter du 4 septembre 2020	
Instituteurs option langue et culture kanak (2)	- ou justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent ; - ou justifier de la détention d'une licence ou d'un titre ou diplôme reconnu équivalent.			à compter du 11 septembre 2020	
ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRE					
Catégorie C					
ATNEE-NC1 (1)	Sans condition de diplôme	10 ans	14/05/2020	à compter du 26 juin 2020	
ATNEE-NC1 (2)				à compter du 27 juin 2020	

(1) Il s'agit du premier concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de la durée de résidence mentionnée dans le tableau des corps et cadres d'emploi

(2) : Il s'agit du second concours ouvert à tous